

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022 à 19H30

PRÉSENTS : Josette AILLOUD, Capucine DOMINGUEZ, Maud CHEVALIER, Anne PEREZ, Sandra HEINRICH, Carine CADILLAC, Philippe LAGARDE, Sylviane GUILLEM, Laetitia KLEYKENS, Nicolas HERNANDEZ, Cédric LAVABRE

Président : Antoine MARTINEZ

Secrétaire : Capucine DOMINGUEZ

Quorum : 9 - 12 présents

EXCUSÉS : Claude VASSEUR, pouvoir à : Antoine MARTINEZ
Laurent HANDSCHUMACHER, pouvoir à : Philippe LAGARDE

ABSENTS : Amandine RIOU

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022.

➤ **Compte-rendu approuvé à l'unanimité.**

2 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET

Il s'agit d'apporter les crédits pour pouvoir payer les frais de l'étude urbaine qui n'avait pas été prévus lors du vote du budget. On fait passer du compte 2128 (autres agencements et aménagements de terrain) au compte 2031 (frais d'études).

Compte 2031 : + 25 020 €
Compte 2128 : - 25 020 €

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

Lors du vote du budget nous avons prévu des crédits au compte 21534 (réseaux d'électrification), or depuis la délégation de la compétence des travaux d'électrification à Hérault Energies intervenue courant 2022, les dépenses doivent être comptabilisées au compte 204131 (Département – Biens mobiliers, matériels et études). On déplace du compte 21534 au compte 204131, permettant de payer les travaux du Boulodrome et du chemin de la Roubiore qui va à la station d'épuration.

Compte 21534 : - 19 150 €
Compte 204131 : + 19 150 €

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

3 – Convention Territoriale globale avec la CAF

Pour poursuivre notre partenariat avec la CAF, nous devons désormais mettre en place (en remplacement du CEJ qui est arrivé à échéance le 31/12/2021) une Convention Territoriale Globale pour une période de cinq ans : 2022 à 2026.

Il s'agit d'autoriser le maire à signer cette convention.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**